

Certificat d'examen de type
n° F-04-H-1081 du 1^{er} octobre 2004

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E013968-D1

Opacimètres AVL types DITest 5430 et DITest 5480

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction, au contrôle et à l'utilisation des opacimètres.

FABRICANT :

AVL List GmbH, Kleiststrasse 48, A – 8020 GRAZ – AUTRICHE

DEMANDEUR :

AVL France – 57 boulevard de la République – Bâtiment 5 – 78400 CHATOU

OBJET :

Le présent certificat complète et renouvelle la décision n° 99.00.852.006.2 du 21 septembre 1999 relative aux opacimètres AVL modèles DITest 5430 et DITest 5480.

CARACTERISTIQUES :

Les instruments faisant l'objet du présent certificat diffèrent des instruments approuvés par la décision précitée par :

- L'adjonction d'un dispositif de chauffage au niveau de la chambre de mesure,
- Modification du connecteur de la cellule de mesure qui relie la cellule à l'unité centrale,
- Modification de la carte électronique du récepteur dans la cellule de mesure.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

SCELLEMENTS :

Les scellements sont identiques à ceux définis dans la décision n° 99.00.852.006.2 précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des opacimètres concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les conditions de vérification sont identiques à celles définies dans la décision n° 99.00.852.006.2 précitée.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E013968-D1, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 21 septembre 2014.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

